



BULLETIN MUNICIPAL N°14– 10/03/2022

Etaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; René ALIES ; Jean-Claude BARAILLE ; Serge BARBASTE ; ; Thierry CALS, Vincent COUZINIE ; Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE ; Nathalie FAUGERAS ; Jocelyne GALINIER ; Marie-Christine LAURES.

Excusés : Christiane MADAULE, Christian BONNET, Christophe BRENAC.

Secrétaire de séance : M. René ALIES

1-Le dernier procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

2-Approbation des comptes de gestion et administratif

Après la lecture des comptes en présence du Percepteur, les comptes de gestion et administratif sont approuvés à l'unanimité. Il en est de même pour l'affectation des résultats.

Toute personne désirant prendre connaissance du compte administratif peut prendre rendez-vous à la mairie pour consultation.

3- Taux des taxes

Le plus gros changement de cette année 2022 concerne la revalorisation des bases d'imposition pour l'État. Après une année de quasi-stagnation à +0,2% en 2021, elle s'élèvera en 2022 à +3,4%. Face à cette décision gouvernementale, la Commune de Noailhac ne réalisera aucune augmentation sur le taux du bâti, et du non bâti.

4- Il est rappelé les Programmes d'investissements pour 2022, à savoir

- a. Goudronnage (programmé en 2021)
- b. Création des allées dans le cimetière
- c. Eclairage public à la Poussarié
- d. Eclairage de l'Eglise.

5- Avant la présentation du budget 2022 qui s'annonce à ce jour en baisse, Monsieur le Maire et les élus proposent de baisser leurs indemnités. Baisse validée à l'unanimité. Elles s'élèvent pour le Maire à 774.27 € net par mois et pour les Adjoints à 259.38 € net par mois.

6- Lors du Conseil Municipal du 27 janvier, le conseil a donné son aval à la société d'assurance AXA pour que celle-ci propose aux administrés une complémentaire santé solidaire.

Ce dispositif consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier de prix compétitifs. Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire.

Elle s'adresse à un certain public (Etudiants, chômeurs, agriculteurs, professions libérales agents territoriaux, personnes de plus de 60 ans). Il va de soi que la Mairie reste neutre dans cette proposition, elle n'intervient à aucun moment. Elle ne communique le dispositif qu'à titre informatif.

Une réunion publique sera programmée.

.

7- Suite à trois demandes d'administrés soucieux de régulariser leur situation liée à une utilisation de terrains communaux, la commune décide la vente des terrains concernés à une valeur arrêtée de 20 € le mètre carré.

8- La notion de « Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) » désigne les moyens hydrauliques d'extinction mobilisables pour maîtriser l'incendie et éviter la propagation aux constructions avoisinantes. La Commune de Noailhac est concernée sur le site de Brugayroux (suite à une succession et à un projet de transformation de biens immobiliers). Nous avons donc l'obligation de mettre une « défense incendie ». Le choix se porte sur une « bâche à eau incendie ».

9- La mairie recrute une personne en CDD pour l'entretien des espaces communaux. Elle doit répondre aux critères de Pôle Emploi pour que la collectivité puisse recevoir une aide financière de l'État. Se faire connaître auprès du secrétariat.

10- Questions diverses

Il été proposé à l'ADMR de s'acquitter d'un loyer pour l'occupation (chauffage, électricité) de la salle située Place Paul Granaud. Lors de leur dernier conseil d'administration ils ont proposé un loyer de 1000€ par an, proposition acceptée par le Conseil Municipal

Une convention de mise à disposition avec participation des frais d'énergie sera signée entre la Mairie et l'ADMR

Aide à l'Ukraine : A la demande de la Préfecture, il est demandé aux habitants de Noailhac de se faire connaître s'ils ont la possibilité d'accueillir des familles. La Mairie se mobilise pour subvenir aux besoins des réfugiés. Il est convenu de collecter des dons concernant les matériels suivants : logistique (lits de camp, sacs de couchage, couvertures de survie, vêtements neufs ou en excellent état), hygiène (gels et savons de corps, dentifrices, brosses à dents, couches, lait maternel, médicaments, rasoirs, mousses à raser, serviettes hygiéniques), et matériels de secours (gants à usage unique, masques chirurgicaux, matériels de suture, blouses médicales, bandages élastiques, garrots, lecteurs à glycémie, pansements et pansements hémostatiques, solutions antiseptiques, matériels médicaux).

Un fret nous est proposé par une entreprise de transport de St Salvy de la Balme.

Invitation de nos infirmières Jeannette et Dominique

Vos infirmières Dominique et Jeannette sont heureuses de convier Patients, Amis, Familles et Professionnels de Santé au goûter qui sera offert à l'occasion de leur départ à la retraite.

Elles vous attendent nombreux afin de partager le verre de l'amitié le samedi 28 mai 2022 à partir de 15h00, Salle Roger Gau.

Vous serez tous les bienvenus.

La gendarmerie nous signale une recrudescence des vols dans le secteur.

Recommandations :

- Bien fermer les lieux de stockage de matériels de type débroussailleuse, tondeuse, tronçonneuse, ...,
- Prévenir les voisins en cas d'absence même de courte durée,
- Bien verrouiller les accès en cas d'absence
- Relevez l'immatriculation de tout véhicule vous paraissant suspect et transmettre à la mairie.

La vigilance s'impose !

Bientôt sur la commune de Noailhac :

- Commerce ambulant de Toilettage pour chien 1 vendredi par mois.
- Passage du Rallye de la Montagne Noire à Noailhac le vendredi 22 juillet 2022.



La Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet est partenaire de Tarn Rénov'Occitanie : un guichet unique pour un service public de la rénovation énergétique

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

La Région Occitanie et le Département du Tarn ont mis en place un service public Tarn Rénov'Occitanie, qui s'adresse à tous les Tarnais et les informe **gratuitement**.

Son rôle : Tarn Rénov'Occitanie a pour objectifs d'encourager une rénovation énergétique de qualité, de faciliter le parcours des Tarnais, de leur assurer une meilleure compréhension des dispositifs, de les accompagner dans le choix des aides financières tout en luttant contre les démarchages abusifs, enfin, de développer les partenariats pour mieux informer et sensibiliser les professionnels et les particuliers aux enjeux de la rénovation énergétique

Ce Guichet est une porte d'entrée unique permettant à tous les Tarnais d'être :

- conseillés pour réduire leur consommation d'énergie et améliorer leur confort ; choisir les aides financières,
- orientés vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation : dispositif Régional rénov'occitanie (audit –assistance à maîtrise d'ouvrage-prêts) ou de l'ANAH (OPAH-PIG).

Comment faire? La première étape est de contacter les conseillers de Tarn Rénov'Occitanie pour bénéficier d'informations actualisées et de conseils personnalisés, techniques, financiers, fiscaux ou juridiques.

Où ?

Tarn Rénov' Occitanie, du lundi au vendredi, 97 Bd Soutl à Albi sur RDV ou par téléphone au **0 805 28 83 92** (appel gratuit), par mail renovoccitanie@tarn.fr ou sur le site internet renovoccitanie.tarn.fr

- **Sur RDV à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet Espace Ressources Le Causse Espace d'Entreprises le jeudi de 9h30 à 12h et de 13h à 16h30**